



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2021-41

HABILITATION DES PERSONNES CHARGÉES DE VÉRIFIER LE PASSE SANITAIRE DANS LE CADRE DE LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS DANS LES LOCAUX DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation notamment les articles D741-9 à D741-11 ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu le Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

ARRÊTE

Article 1er : Sont habilités à vérifier les passes sanitaires, à compter du lundi 6 septembre 2021, et pour toute la durée de l'utilisation du « passe sanitaire » pour les événements organisés dans les locaux de l'établissement :

- Delphine Gardette, Directrice générale des services
- Christophe Marques, assistant de prévention
- Arnaud Marcon, responsable du service Patrimoine
- Aurore Marquez-Santo, responsable du service Communication
- Pierre Costantino, chargé de mission Vie étudiante

Article 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 6 septembre 2021

La Directrice

Hélène SURREL